

Arcachon, le 4 juillet 2011

**Adresse pour toute correspondance :**

Syndicat National des Personnels de l'Administration de la Mer  
Le secrétaire Général Nicolas MAYER  
5 quai de Capitaine ALLEGRE  
BP 90142  
33311 Arcachon Cedex

Monsieur Philippe Paolantoni  
Directeur des Affaires Maritimes

à l'attention de :

Mme Marie Helene ROLLAND-DELOFFE

Affaire suivie par :

Corinne MILLE – CLAIRE / LPMA La Rochelle  
[mille.claire@wanadoo.fr](mailto:mille.claire@wanadoo.fr)

Madame,

L'attention du SNPAM-CGT a été appelée sur le projet de circulaire relative à la carte scolaire pour laquelle vous avez sollicité, le 24 juin dernier, l'analyse et les propositions de notre organisation syndicale. Le contexte régulier de fin d'année dans les lycées professionnels mobilise l'ensemble des énergies du corps enseignant et des personnels des établissements pour l'organisation et le déroulement des examens.

En première analyse, le SNPAM-CGT vous invite à prendre connaissance de ses premiers éléments de réflexion que vous voudrez bien prendre en compte pour le développement du projet de circulaire.

\*

\* \*

## **Circulaire relative aux modalités d'organisation et de mise en place du plan de scolarité dans les lycées professionnels maritimes COMMENTAIRES CGT**

Les différents LPM ont pour vocation de former des marins sur toutes les façades maritimes. Ils contribuent ainsi au maillage territorial par une offre de formation localisée et diversifiée en prise avec les exigences des secteurs concernés.

La qualité des enseignements dispensés et la richesse des cursus préparent les étudiants à un avenir professionnel en déficit de main d'œuvre disponible et qualifiée, situation particulièrement marquée à la pêche et aux cultures marines. Les jeunes diplômés des LPM participent à des actions de production, de commerce et de tourisme avec un très fort taux d'emploi, de l'ordre de 83 %, à l'issue de leur formation.

« Assurer une complémentarité dans l'offre de formation des établissements », tel qu'envisagé dans votre projet, conduirait, pour des questions budgétaires discutables, à réduire les offres de formations de proximité par une spécialisation des établissements. Or, la CGT vous a alerté à plusieurs reprises lors des réunions des 31/03, 1/04 et 6/04/2011, sur les conséquences d'une limitation de l'offre de formation. Ne pouvant trouver de formation adaptée à proximité du lieu de résidence familiale conduirait une partie significative des jeunes étudiants à une désaffection pour les métiers de la mer. A contre cœur et contre les intérêts du secteur maritime, ils ne manqueraient pas de se tourner vers d'autres formations dispensées au niveau local.

Adapter les moyens (DGH) à la réalité des effectifs ne doit pas détourner les établissements scolaires de l'objectif premier de préparation des jeunes au marché de l'emploi. Le secteur a besoin de lisibilité et de stabilité. La remise en cause de la carte scolaire chaque année risquerait d'entraîner à terme la disparition définitive de certaines filières voire d'établissements avec, pour effet, la rupture d'égalité pour les familles devant l'offre de service public de formations maritimes.

La fluctuation des recrutements d'une année à l'autre, interdit toute prospective fiable par projection des effectifs. Dans le cas d'espèce, l'offre conditionne la demande.

Le maintien de filières d'enseignement y compris à effectifs conjoncturellement réduits, n'est pas une gabegie financière mais un pari sur l'avenir. Tous les rapports de l'OCDE le confirment, l'effort financier collectif consenti pour l'adaptation des actifs au marché de l'emploi trouve son optimum d'efficacité et de performance lorsque qu'il est déployé au plus tôt au sein des structures d'enseignement.

Dans un contexte de crise économique, les étudiants des Lycées Professionnels Maritimes ne peinent pas à trouver un emploi. Dès lors, au sortir des examens, chacun est en mesure de développer son projet de vie personnel et concourir ainsi à son épanouissement individuel et familial. Toutes choses étant égales par ailleurs, l'investissement sur la qualification et l'intelligence doit rester la première priorité de la direction des Affaires Maritimes.

« Le maintien à flot » des formations, y compris lors des creux d'effectifs, doit être mis en parallèle avec les coûts et les difficultés de réouverture de formation.

En effet, des questions se posent. En cas de fermeture hâtive :

- Quelle sera la garantie pour un établissement de pouvoir à nouveau dispenser une formation qui aura été supprimée l'année précédente ?
- Comment l'établissement pourra t-il se projeter sur plusieurs années et pérenniser l'action de son équipe pédagogique ?
- Quel sera l'implication des Régions en terme d'investissements ?

Sur la réforme du baccalauréat professionnel en trois ans, le premier cycle n'étant pas encore terminé, il est hasardeux de vouloir conclure avec suffisamment de recul sur l'attractivité des formations auprès des familles.

En outre, nous avons constaté lors des différentes réunions que les référentiels et les contenus de certification ne sont plus adaptés. Ils doivent être modifiés. La CGT demande qu'un bilan soit réalisé à l'issue du premier cycle de formation.

Pour conclure, l'anticipation de la carte scolaire dans un contexte non stabilisé n'est ni souhaitable ni prudent. S'agissant de service public et *a fortiori* d'enseignement, une approche strictement comptable et budgétaire est inenvisageable pour la CGT.

Nous vous demandons, dans le cadre du dialogue social, la communication du montant du programme concerné alloué à l'enseignement maritime dans les Lycées. Vous voudrez bien y faire figurer la part respective des postes budgétaires et des investissements avec, autant que possible, une évolution sur les cinq dernières années.

Pour la CGT la formation des gens de mer est une vocation dont le coût n'est pas une perte mais un investissement. Nous porterons cette vision auprès des parlementaires concernés par le vote des lois de finances.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

Le secrétaire général



Nicolas MAYER